

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1647**16 novembre 2002****SOMMAIRE**

Accounting, Legal and Trust Services S.A., Luxembourg	79022	Delphi Property Investment S.A., Luxembourg ..	79023
Actar International S.A., Luxembourg	79043	Delphi Property Investment S.A., Luxembourg ..	79023
Actar International S.A., Luxembourg	79044	Ecotec, S.à r.l., Sanem	79034
Adeo Management S.A., Luxembourg	79046	Escalux, S.à r.l., Luxembourg	79045
Agind International S.A.	79045	Escalux, S.à r.l., Luxembourg	79046
Alternative Leaders Participations S.A., Luxembourg	79056	(Les) Espaces Saveurs S.A., Luxembourg	79029
Alternative Leaders Participations S.A., Luxembourg	79056	(Les) Espaces Saveurs S.A., Luxembourg	79029
Alternative Leaders Participations S.A., Luxembourg	79056	European Cooperative Institute - EC Institute, Institut Coopératif Européen - Institut CE, Europäisches Genossenschaftsinstitut - EG Institut, G.m.b.H., Luxembourg	79042
Amauel S.A., Luxembourg-Kirchberg	79044	Eventus Management Partners S.A.	79035
Amina Holding S.A., Luxembourg	79043	F.I.S. (Fire Protection Installation Services), S.à r.l., Luxembourg	79049
Antalan Group Holding S.A., Luxembourg	79019	Finpa S.A., Luxembourg	79035
ARS-Immo S.A., Luxembourg	79053	Fyfe Business Center, S.à r.l., Luxembourg	79053
Axis Capital, Sicav, Luxembourg	79025	G.B.L., S.A., Livange	79020
B. & G. Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	79048	Gandalf Holding S.A., Luxembourg	79025
Baladin Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	79048	Gandalf Holding S.A., Luxembourg	79025
Barala S.A., Luxembourg	79020	Green Luxembourg Holding S.A., Luxembourg ..	79030
Barala S.A., Luxembourg	79020	Gridway Holding S.A., Luxembourg	79028
Bematrans S.A.	79046	GTG Constructions S.A., Bofferdange	79051
Benetton International N.V. S.A., Amsterdam ..	79047	Indest S.A., Luxembourg	79052
Benetton International Property N.V. S.A., Amsterdam	79041	Indest S.A., Luxembourg	79052
Biver S.A., Luxembourg	79024	Infotechnica Holding S.A., Luxembourg	79047
Biver S.A., Luxembourg	79024	Infoware S.A., Schifflange	79024
Boart Longyear Luxembourg S.A.H., Luxembourg	79032	Invesco Taiwan Growth Management S.A., Luxembourg	79031
Capital Investments Holding S.A., Luxembourg ..	79038	IPM S.A., Luxembourg	79034
Claymore Holding S.A., Luxembourg	79042	Julius Baer Multiclient Management S.A., Luxembourg	79035
Compagnie Générale de l'Union S.A., Luxembourg-Kirchberg	79033	Kanonica S.A., Luxembourg	79054
Compagnie Générale de l'Union S.A., Luxembourg-Kirchberg	79033	Kanonica S.A., Luxembourg	79054
Continental Property Investment S.A., Luxembourg	79030	Kornerlux S.A., Luxembourg	79035
Cribis Euramerica Alinet S.A., Luxembourg	79055	KPMG Financial Engineering S.C., Luxembourg ..	79052
Crispian Trading S.A., Luxembourg	79037	Laurus Luxembourg, S.à r.l., Windhof (Koerich) .	79045
		Lepont Luxembourg Holding S.A., Luxembourg .	79023
		Loda Victoria Investment Company S.A., Luxembourg	79055
		Lubriccoat, S.à r.l., Bridel	79039

Malev RT, Succursale à Luxembourg	79038	Silvelox, S.à r.l., Strassen	79051
Marmara S.A.	79032	Sinopia Multi Index Fund, Sicav, Luxembourg	79010
Marthe S.A., Luxembourg	79051	SOLEM, Société Luxembourgeoise des Emballages de Mertert S.A., Mertert	79021
Mediterranea Finance S.A., Luxembourg	79029	Société Immobilière Neipuert S.A., Luxembourg	79038
Medrocare S.A., Luxembourg	79049	Société Porta Ticinese S.A., Luxembourg	79036
Medrocare S.A., Luxembourg	79049	Société Porta Ticinese S.A., Luxembourg	79037
Novy S.A.H., Luxembourg	79033	Sofitex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	79052
Oberemmel SCI, Christnach	79050	Stenham Gestinor Audit, S.à r.l., Luxembourg-Kirch- berg	79048
Palimuna S.A., Luxembourg	79055	Swiss Life Immo-Arlon S.A., Strassen	79054
Pâquerette S.A., Luxembourg	79023	Tankschiff-Transporte Will, GmbH, Canach	79053
Partners & Co. Finance S.A.H., Luxembourg	79010	Tead International, S.à r.l.	79054
Pelzer Luxembourg S.A., Rodange	79039	Tecnomatix Technologies Holding S.A., Luxem- bourg	79030
Periandre S.A., Luxembourg	79024	Tecnomatix Technologies Holding S.A., Luxem- bourg	79030
Pharos Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	79050	Tecnomatix Technologies Holding S.A., Luxem- bourg	79031
Piario, S.à r.l., Luxembourg	79038	Tecnomatix Technologies Holding S.A., Luxem- bourg	79031
Polygone, S.à r.l., Luxembourg	79032	Tecnomatix Technologies Holding S.A., Luxem- bourg	79031
Polygone, S.à r.l., Luxembourg	79032	Tecnomatix Technologies Holding S.A., Luxem- bourg	79031
Popso (Suisse) Investment Fund Sicav, Luxem- bourg	79037	Tecnomatix Technologies Holding S.A., Luxem- bourg	79031
Power Group Luxembourg S.A., Luxembourg ...	79022	Tecnomatix Technologies Holding S.A., Luxem- bourg	79031
Power Group Luxembourg S.A., Luxembourg ...	79022	Textile Associates S.A., Luxembourg	79055
Power Group Luxembourg S.A., Luxembourg ...	79022	Textile Associates S.A., Luxembourg	79055
Power Group Luxembourg S.A., Luxembourg ...	79022	The Delphi Investment Group Holdings S.A., Luxem- bourg	79021
Predicai Europe S.A.	79040	The Delphi Investment Group Holdings S.A., Luxem- bourg	79021
Predicai Europe S.A.	79041	Thomson Holdings S.A., Luxembourg	79026
Quebecor World Inc. Succursale de Luxembourg, Luxembourg	79044	Thomson Holdings S.A., Luxembourg	79028
Renata Holding S.A., Luxembourg	79024	Tower Holdings S.A., Luxembourg	79039
Saba S.A., Luxembourg	79047	Transpalux, S.à r.l., Weiswampach	79023
Sealed Air Luxembourg (I), S.à r.l., Munsbach. ...	79011	Uptake Financial S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	79048
Securities & Patrimony Active Management Holding S.A., Luxembourg	79021	Yorkimmo S.A., Luxembourg	79028
Signet Investments S.A., Luxembourg	79050		
Signet Investments S.A., Luxembourg	79050		
Silvelox, S.à r.l., Strassen	79051		

PARTNERS & CO. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.099.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2001, actée sous le n°1050/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

(76254/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

SINOPIA MULTI INDEX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.832.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour SINOPIA MULTI INDEX FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

C. Pieltain / J.-Y. Mary

Fondé de Pouvoir / Directeur Adjoint

(76268/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

CIRAS C.V., a limited partnership, governed by the laws of the Netherlands, with registered office at Lindenhoutseweg 45, 6545 AH Nijmegen, Netherlands,

represented by Mr Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given at Saddle Brook, New Jersey, USA, on September 23, 2002.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form, Name**

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Schuttrange by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may in particular act as general partner («actionnaire commandité») of one or several sociétés en commandite par actions incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares**Art. 5. Subscribed capital**

The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred euro (12,400.- EUR) divided into two hundred forty-eight (248) shares, with a nominal value of fifty euro (50.- EUR) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Directors, Statutory auditors**Art. 9. Board of Directors**

The Company will be managed and administered by a board of directors (referred to as the «Board of Directors») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Directors and one or several Class B Directors.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require. The Chairman will preside at all meetings of the board of directors and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all is necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers t expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Director and one or several Class B Director, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV. Meeting of shareholders**Art. 17. General meeting of shareholders**

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of May at 11.00 am.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits**Art. 21. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation**Art. 24. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law**Art. 25. Applicable Law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid in (EUR)
CIRAS C.V.	12,400.-	248	12,400.-
Total:	12,400.-	248	12,400.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2002.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1.- The sole shareholder resolved to set at five (5) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Directors for an unlimited duration:

- 1) Mrs Helen Katherine White, Attorney, residing at 345 Shunpike Road, Chatam, New Jersey, 07928, USA;
- 2) Mr David Henry Kelsey, Finance Director, residing at 2621 Fairmount Boulevard, Cleveland, Heights, OH 44106, USA;
- 3) Mr Hans-Otto Bosse, Financial Director, residing at Dorfling 73, D-22889 Tangstedt, Germany;
- 4) Mr Michael James Chapman, Solicitor, residing at 78 Larkhall Lane, Harpole, Northampton, NN7 4DF, England;
- 5) Mr Matt Tartaglia, Financial Director, residing at Old Orchard, Wood Lane, Weekley, Kettering, Northants, NN16 9UX, England.

2.- The registered office shall be at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CIRAS C.V., une société à de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Lindenhoutseweg 45, 6545 AH Nijmegen, Netherlands, représentée par Maître Nicolas Gauzes, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2002, à Saddle Brook, New Jersey, Etats-Unis, laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Commune de Schuttrange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Schuttrange par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut en particulier agir en tant qu'actionnaire commandité d'une ou plusieurs sociétés en commandite par actions constituée et régie par le droit luxembourgeois.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) divisé en deux cent quarante-huit (248) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (50,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil d'Administration, Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'administration

La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Administrateurs»),

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Administrateur de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateur de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des associés.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Administrateur de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateur de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'Administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil d'Administration, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'Administration en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
CIRAS C.V.	12.400,-	248	12.400,-
Total:	12.400,-	248	12.400,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 110 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2002.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes comme Administrateurs pour une période illimitée:

1) Madame Helen Katherine White, avocate, demeurant au 345 Shunpike Road, Chatam, New Jersey, 07928, Etats-Unis;

2) Monsieur David Henry Kelsey, directeur financier, demeurant au 2621 Fairmount Boulevard, Cleveland, Heights, OH 44106, Etats-Unis;

3) Monsieur Hans-Otto Bosse, directeur financier, demeurant au Dorfing 73, D-22889 Tangstedt, Allemagne;

4) Monsieur Michael James Chapman, avocat, demeurant au 78 Larkhall Lane, Harpole, Northampton, NN7 4DF, Angleterre;

5) Monsieur Matt Tartaglia, directeur financier, demeurant au Old Orchard, Wood Lane, Weekley, Kettering, Northants, NN16 9UX, Angleterre.

2.- Le siège social est fixé à Luxembourg, au 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 871, fol. 66, case 5. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(75685/239/538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2002.

ANTALAN GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 77.123.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2002

Les comptes clôturés au 30 juin 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Pascale Loewen, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ANTALAN GROUP HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76135/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

BARALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.528.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 27 septembre 2002*

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Pascal Verdin-Pol et de Madame Emanuela Brero décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 18 juillet 2001 et du 2 juillet 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Madame Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Madame Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 52, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76146/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

BARALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.528.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(76148/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

G.B.L., S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 72.002.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 23 août 2002*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Guy Charles Barriere, Philippe Daniel Barriere et Eliane Barriere, administrateurs, et le mandat de Didier Schmit, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

G.B.L. S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76128/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

THE DELPHI INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.232.

Les actionnaires de THE DELPHI INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 3 octobre 2002 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont révoqué le mandat de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Monsieur Daan Martin, demeurant aux Pays-Bas, Monsieur Nicolas Vainker, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateurs de la société, et VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. comme commissaire aux comptes.

THE DELPHI INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76149/763/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

THE DELPHI INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.232.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Signatures.

(76155/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

SECURITIES & PATRIMONY ACTIVE MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.962.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 1^{er} août 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Signature.

(76105/717/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

SOLEM, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES EMBALLAGES DE MERTERT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6681 Mertert, route de Manternach.
H. R. Luxemburg B 14.832.

Auszug aus den Beschlüssen der Aktionärsversammlung vom 4. März 2002

Der Jahresabschluß zum 31. Dezember 2001 wurde genehmigt.

Den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Rechnungsprüfer wurde Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum 31. Dezember 2001 erteilt.

Der Gewinn aus 2001 wird zur Verrechnung mit den Verlustvorträgen, die zum 31. Dezember 2000 ausgewiesen wurden, verwendet.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Hartmut Scherf, Dr. Volker Pfennig, Horst Sundermann sowie das Mandat des Rechnungsprüfers Marc Muller werden bis zum 31. Dezember 2002 erneuert.

Gleichlautender Auszug

Für SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DES EMBALLAGES DE MERTERT S.A. - SOLEM

H. Scherf

Der Präsident des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76129/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

POWER GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.388.

Monsieur Joseph Mayor démissionne avec effet immédiat du mandat d'administrateur qu'il assume au sein de la société POWER GROUP LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

J. Mayor
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76151/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

POWER GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.388.

Monsieur Fabio Mazzoni démissionne avec effet immédiat du mandat d'administrateur qu'il assume au sein de la société POWER GROUP LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

F. Mazzoni
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76157/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

POWER GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.388.

Monsieur Gianluca Ninno démissionne avec effet immédiat du mandat d'administrateur qu'il assume au sein de la société POWER GROUP LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

G. Ninno
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76159/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

POWER GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.388.

WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. démissionne du mandat de commissaire aux comptes de la société POWER GROUP LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76162/587/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

ACCOUNTING, LEGAL AND TRUST SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 54.930.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Signature.

(76167/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

DELPHI PROPERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.943.

Les actionnaires de DELPHI PROPERTY INVESTMENT S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 3 octobre 2002 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont révoqué le mandat de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Monsieur Daan Martin, demeurant aux Pays-Bas, Monsieur Nicolas Vainker, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateurs de la société, et VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. comme commissaire aux comptes.

DELPHI PROPERTY INVESTMENT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76152/763/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

DELPHI PROPERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.943.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Signatures.

(76153/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

TRANSPALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, rue de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.281.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Echternach, le 16 septembre 2002, vol. 135, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 octobre 2002.

Signature.

(93464/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 octobre 2002.

PÂQUERETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 79.513.

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 20 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Signature.

(76106/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

LEPONT LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 11.803.

Le bilan au 31 décembre 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 4 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Signature.

(76107/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

BIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.696.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2002.

BIVER S.A.

Signatures

(76158/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

BIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.696.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 5 septembre 2002

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Federico Innocenti et Monsieur Amedeo Pier Andrea sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Vincenzo Arno' est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

BIVER S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76160/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

RENATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 72.140.

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 24 juillet 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

(76108/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

INFOWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 66.632.

Le bilan au 30 juin 2001 approuvé par l'Assemblée Générale du 18 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signature.

(76100/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

PERIANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.071.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

PERIANDRE S.A.

Signature

(76161/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

GANDALF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.059.

RECTIFICATIF

L'an deux mille deux, le sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, agissant en qualité de président d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GANDALF HOLDING S.A. tenue par-devant le notaire instrumentaire en date du 19 février 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 838 du 31 juin 2002.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

A. Dans la refonte des statuts à laquelle il a été procédé par ladite assemblée l'article 2 des nouveaux statuts relatif à l'objet social de la société indiquait erronément celui d'une société holding 29, alors que cet objet devait être celui d'une société pleinement imposable malgré la dénomination sociale qui reste la même.

B. Il y a lieu donc de modifier les articles 2 et 13 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

«**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Réquisition est faite d'opérer ces rectifications partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76235/230/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

GANDALF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 42.059.

Statuts coordonnés, suivant l'acte rectificatif n° 1259 du 7 octobre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76236/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

AXIS CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 63.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Pour AXIS CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

(76172/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

THOMSON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.691.

In the year two thousand two, on the twenty-seventh of September.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of THOMSON HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 67.691), incorporated pursuant to a notarial deed on the 16th of December 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 153 of March 9th, 1999. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to an notarial deed on the 22nd of May 2002,

The meeting was opened at 8.15 a.m. with Maître Jacques Loesch, lawyer, Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing in Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To abolish the class of preference shares and to reclassify all of the existing class preference shares into ordinary shares.

2. To amend articles 5, 7, 16 and 17 of the Corporation's articles so as to reflect the resolution to be adopted pursuant to item 1 of the agenda.

3. To grant full power and authority to the board of directors to implement all the resolutions to be adopted pursuant to all the items on this agenda.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves, the holder of all the preference shares expressly consenting, that the class of preference shares be abolished and that all of the existing class preference shares be re-classified into ordinary shares.

Second resolution

The general meeting resolves that as a result of the adoption of the first resolution, the Corporation's articles be amended as follows:

Art. 5: the first paragraph of that article will read as follows:

«The subscribed capital of the Corporation is set at eleven billion three hundred thirty-five million four hundred fifty-one thousand nine hundred fifty US dollars (USD 11,335,451,950.-) divided into two hundred twenty-six million seven hundred nine thousand thirty-nine (226,709,039) ordinary shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) per share.»

Art. 7: the first sentence of paragraph 3 of that article will read as follows:

«Each share is entitled to one vote.»

Art. 16: the second and third paragraphs of that article will read as follows:

«The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.»

Art. 17: the second paragraph of that article is deleted.

Third resolution

The general meeting grants full power and authority to the board of directors to implement all the above resolutions. The board of directors is more in particular empowered and authorized to re-register the former preference shares as ordinary shares in the shareholder's register and on the corresponding share certificates.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMSON HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.691, constituée suivant acte notarié en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 9 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte à huit heures quinze sous la présidence de Maître Jacques Loesch, avocat, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Supprimer la classe d'actions privilégiées et reclasser toutes les actions privilégiées en actions ordinaires.
2. Modifier les articles 5, 7, 16 et 17 des statuts pour refléter le point 1^{er} de l'ordre du jour à adopter.
3. Conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour exécuter toutes les résolutions à prendre conformément à l'ordre du jour.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide, avec l'accord du détenteur des actions privilégiées, de supprimer la classe d'actions privilégiées et de reclasser les actions privilégiées en actions ordinaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'en conséquence de la première résolution, les articles suivants sont modifiés comme suit:

Art. 5: le premier paragraphe aura la teneur suivante:

Le capital souscrit de la société est fixé à onze milliards trois cent trente-cinq millions quatre cent cinquante et un mille neuf cent cinquante US dollars (11.335.451.950,- USD) représenté par deux cent vingt-six millions sept cent neuf mille trente-neuf (226.709.039) actions ordinaires ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (50,- USD) chacune.

Art. 7: la première phrase du troisième paragraphe aura la teneur suivante:

«Chaque action donne droit à une voix.»

Art. 16: le deuxième et troisième paragraphes auront la teneur suivante:

Sur recommandation du Conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires, déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du Conseil d'administration.

Art. 17: le deuxième paragraphe est supprimé purement et simplement.

Troisième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins d'exécuter les résolutions ci-dessus. Le Conseil d'Administration est plus particulièrement autorisé à réinscrire les anciennes actions privilégiées comme actions ordinaires dans le registre d'actionnaires et sur les certificats d'actions correspondants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 136S, fol. 54, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

F. Baden.

(76239/200/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

THOMSON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.691.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

F. Baden.

(76240/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

YORKIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 83.539.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 13 septembre 2002*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats de Jean-Marc Faber, Marc Muller et Pascale Loewen, administrateurs, et le mandat de Frédéric Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

YORKIMMO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76131/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

GRIDWAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.169.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 septembre 2002,
lors de l'Assemblée Générale de la société*

- La démission de Marc Muller en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

- La nomination de Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Jean-Marc Faber terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition

GRIDWAY HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76138/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

LES ESPACES SAVEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 60, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 78.320.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion en date du 8 octobre 2002, le Conseil d'Administration de la société LES ESPACES SAVEURS S.A. a pris unanimement les résolutions suivantes:

1. «Est nommé administrateur-délégué conformément à l'article 11 des statuts et à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales avec pouvoir de signature individuelle pour les actes de gestion journalière, ainsi que la présentation de la société en ce qui concerne cette gestion:

Madame Alexandra Dilschneider, employée privée, demeurant à L-1913 Luxembourg, 20, rue Cents.»

2. «La société est engagée en toutes autres circonstances par la signature conjointe de l'administrateur-délégué, Madame Alexandra Dilschneider, et d'un autre administrateur.»

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour LES ESPACES SAVEURS S.A.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76164/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

LES ESPACES SAVEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 60, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 78.320.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 octobre 2002 que:

Monsieur Olivier Fellman, employé privé, demeurant à L-5222 Sandweiler 2, am Steffesgaart a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en l'an 2006, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Affandi Azmi.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour LES ESPACES SAVEURS S.A.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76165/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

MEDITERRANEA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.451.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue au siège social le 2 juillet 2002*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Longoni Massimo de sa fonction de Président du conseil d'administration, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouveau Président du conseil d'administration avec effet au 2 juillet 2002 Madame Brero Emanuela, Employée Privée, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEDITERRANEA FINANCE S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 52, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76142/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

GREEN LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.633.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 septembre 2002,
lors de l'Assemblée Générale de la société*

- La démission de Marc Muller en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.
- La nomination de Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg à la fonction de Commissaire aux comptes de la société a été approuvée. Jean-Marc Faber terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour publication et réquisition
GREEN LUXEMBOURG HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76141/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

CONTINENTAL PROPERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.336.

—
Les actionnaires de CONTINENTAL PROPERTY INVESTMENT S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 3 octobre 2002 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont révoqué le mandat de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Monsieur Daan Martin, demeurant aux Pays-Bas, Monsieur Nicolas Vainker, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateurs de la société, et VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l. comme commissaire aux comptes.

CONTINENTAL PROPERTY INVESTMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76147/763/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

—
Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Signature.

(76111/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

—
Le bilan au 31 décembre 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Signature.

(76112/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Signature.

(76114/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Le bilan au 31 décembre 1997 approuvé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Signature.

(76115/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

TECNOMATIX TECHNOLOGIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 30.388.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2002

Les comptes clôturés au 31 décembre 1997, 1998, 1999 et 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Harel Beit-On, Adi Sossover et J. Albert Ifrah, Administrateurs, et le mandat de Marc Muller, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

TECNOMATIX TECHNOLOGIES HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

(76117/717/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 71.014.

Suite aux décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2002, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Shane P. Curran, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT PLC, Alban Gate, 14th Floor 125, London Wall, London EC2Y 5AS England.

- Jacques Elvinger, ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

- Joseph Beashel (INVESCO ASSET MANAGEMENT IRELAND Ltd, Georges Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Ireland).

- Andrew Lo, INVESCO ASSET MANAGEMENT ASIA Ltd, 12/F, Three Exchange Square, 8, Connaught Place, Central Hong Kong.

- Anthony A. Myers, INVESCO GT ASSET MANAGEMENT PLC, Alban Gate, 14th Floor 125, London Wall, London EC2Y 5AS England.

- Paul Kilcullen, INVESCO ASSET MANAGEMENT Ltd, 11 Devonshire Square, London EC2M 4YR England.

Pour INVESCO TAIWAN GROWTH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76170/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

POLYGONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 18.095.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 octobre 2002.

(76178/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

POLYGONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 16, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 18.095.

Extrait de la décision collective des associés en date du 16 juillet 2002

Les associés de la société POLYGONE, S.à r.l. ont pris ce jour à l'unanimité les résolutions suivantes:

Troisième résolution

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2001 (ce rapport restera annexé au présent compte-rendu) donnent décharge à Madame Sagrillo Ria et Monsieur Pir Raymond de leur mandat de commissaire pour l'exercice écoulé. Sont réélus en tant que commissaires aux comptes pour l'exercice 2002: Madame Ria Sagrillo et Monsieur Raymond Pir.

Cinquième résolution

Les associés renouvellent le «Conseil des gérants» pour l'exercice 2002. Font partie du Conseil, Messieurs Faber Roger, Nottrot Jan et Reuter André.

Sixième résolution

Les associés renouvellent le «Comité Conseil» ayant comme fonction de donner avis au Conseil des Gérants. Les avis concernent la gestion financière, administrative et technique de la société. Sont nommés membres du «Comité Conseil» pour l'exercice 2002, Messieurs Birel Michel, Boden Jean-Marie et Gaasch Georges.

Strassen, le 2 octobre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(76179/578/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

MARMARA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.143.

Société constituée le 5 décembre 2000 par-devant Maître A. Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C n° 454 du 18 juin 2000

Monsieur Jean Marc Heitz, Monsieur Vincenzo Arno', et Monsieur Georges Diederich, administrateurs, ainsi que Monsieur Alexis De Bernardi, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société MARMARA S.A., établi au 17, rue Beaumont à Luxembourg, a été dénoncé le 9 octobre 2002.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76156/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

BOART LONGYEAR LUXEMBOURG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 39.148.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(76206/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

**COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.834.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575 fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(76199/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

**COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION S.A., Société Anonyme,
(anc. COMPAGNIE GENERALE DE L'UNION HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.834.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 septembre 2002 que M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement de StenGest, S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 40, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76203/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

NOVY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.398.

L'an deux mille deux, le trente septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding NOVY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.398, constituée suivant acte notarié en date du 27 décembre 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34 du 6 février 1985.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures cinquante sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Décision de prononcer la dissolution de la Société.
- 2) Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3) Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.
- 4) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été parées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Beaumont.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Reiland, S. Rocha, P. Ceccotti, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 136S, fol. 56, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

F. Baden.

(76238/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

ECOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4986 Sanem, Zone Industrielle Paafewee.

R. C. Luxembourg B 47.370.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 octobre 2002.

(76171/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

IPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

Procès-Verbal du conseil d'administration du 9 avril 2001

Lors de sa réunion en date du 9 avril 2001, le Conseil d'Administration de la société IPM S.A. a pris unanimement la résolution suivante:

«Est nommé administrateur-délégué conformément aux articles 10 et 11 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales avec pouvoir de signature individuelle en ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation:

Monsieur Raymond Fritsch, comptable, demeurant à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

Le conseil d'administration

R. Fritsch / A. Schmitt / A. Kubick

Enregistré à Echternach, le 11 avril 2001, vol. 351, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(76169/202/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

KORNERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.325.

Les actionnaires de KORNERLUX S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 20 septembre 2002 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont révoqué le mandat de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Monsieur Guy Decker, demeurant à Luxembourg, comme administrateur de la société.
KORNERLUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76150/763/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.815.

En date du 23 juillet 2001, la société EVENTUS MANAGEMENT PARTNERS S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre, R.C. Luxembourg B 76.815 et L'ETUDE FRITSCH & GROZINGER, sise à L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix, ont mis fin d'un commun accord à la convention de domiciliation conclue le 3 janvier 2001.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2002.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76163/323/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

FINPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 79.574.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 octobre 2002 que Madame Anne Schmitt, employée privée, demeurant à L-3715 Rumelange, 61, rue du Cimetière, est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Madame Audrey Kubick, employée privée, demeurant à L-3851 Schifflange, 20, rue de Kayl.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Pour extrait conforme

M. Fritsch

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76166/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 85.117.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Pour JULIUS BAER MULTICLIENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(76173/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

SOCIETE PORTA TICINESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.404.

L'an deux mille deux, le trente septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE PORTA TICINESE S.A., ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 37.404, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 6 du 8 janvier 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 17 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1034 du 6 juillet 2002.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante sous la présidence de Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à Frontigny (France), 7, rue Baugenet, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Monica Rodriguez, employée privée, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Approbation de la situation comptable intermédiaire au 15 septembre 2002.
- 2) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3) Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 18.620.000, pour le porter de son montant actuel de EUR 18.720.000 à un nouveau montant de EUR 100.000, par remboursement en espèces aux actionnaires, au prorata de leur participation au capital social de la société, conformément à l'Article 69 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et ce par annulation de 7.162.000 actions.
- 4) Réduction de la réserve légale à concurrence de EUR 1.862.000, pour la porter de son montant actuel de EUR 1.872.000 à un nouveau montant de EUR 10.000.
- 5) Autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'annulation de 7.162.000 actions et de mettre en conformité le registre des actionnaires avec l'opération sus-mentionnée.
- 6) Le capital social s'élève désormais à Euro 100.000, représenté par 38.000 sans désignation de valeur nominale.
- 7) Modification de l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à Euro 100.000 représenté par 38.000 actions sans désignation de valeur nominale.»
- 8) Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la situation comptable intermédiaire au 15 septembre 2002, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de dix-huit millions six cent vingt mille euros (18.620.000,- €) pour le ramener de son montant actuel de dix-huit millions sept cent vingt mille euros (18.720.000,- €) à cent mille euros (100.000,- €) par annulation de sept millions cent soixante-deux mille (7.162.000) actions appartenant à l'actionnaire majoritaire et par le remboursement en espèces à celui-ci d'un montant de dix-huit millions six cent vingt mille euros (18.620.000,- €).

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire la réserve légale à concurrence de un million huit cent soixante-deux mille euros (1.862.000,- €) pour la ramener de son montant actuel d'un million huit cent soixante-douze mille euros (1.872.000,- €) à dix mille euros (10.000,- €).

Cinquième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'annulation de sept millions cent soixante-deux mille (7.162.000) actions et pour mettre le registre des actionnaires en conformité avec l'opération susmentionnée.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:
«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- €) représenté par trente-huit mille (38.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison des présentes approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Masson, N. Schroeder, M. Rodriguez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 136S, fol. 56, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

F. Baden.

(76242/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

SOCIETE PORTA TICINESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

F. Baden.

(76243/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

POPSO (SUISSE) INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.857.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 26, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Pour POPSO (SUISSE) INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

(76174/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

CRISPIAN TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 41, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.093.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Signature.

(76211/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

79038

MALEV RT, Succursale à Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.937.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration prise en date du 30 septembre 2001 de MALEV RT, une société de droit public hongrois que:

la succursale luxembourgeoise de la société est fermée avec effet au 15 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76175/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

SOCIETE IMMOBILIERE NEIPUERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.046.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 septembre 2002 que:

- la démission de FIDU-CONCEPT, S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

- la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée nouveau commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2002. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76176/549/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

PIARO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 36.621.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 29. August 2002, dass:

1. Die Kündigung des Geschäftsführers Herrn Franc Dreu angenommen wird und ihm Entlastung bis zum 1. Mai 2002 erteilt wird,

2. Die Generalversammlung beschliesst die Ernennung die Gesellschaft PINUS TKI d.d., mit Sitz in Grasjki trg 21, 62327 Race mit Wirkung vom 1. Mai 2002 als Geschäftsführer zu ernennen.

Für beglaubigten Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76183/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

CAPITAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 30.671.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 septembre 2002 que le siège social a été transféré, avec effet immédiat, du 6, rue Zithe, Luxembourg au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 48, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76186/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

PELZER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange.
R. C. Luxembourg B 85.770.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2002

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2002, enregistré le 30 septembre 2002 à Clerveaux, volume 211, folio 44, case 2, il ressort ce qui suit:

L'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire accepte avec effet au 30 juin 2002 la démission de Monsieur Helmut Pelzer, administrateur et administrateur-délégué, demeurant à B-4700 Eupen, Knippweg 28, de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué et lui donne décharge pour son mandat passé.

2. L'assemblée générale extraordinaire révoque la société K.O.S. S.A., ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 216, avenue de la Couronne, de son mandat d'administrateur et lui donne décharge pour son mandat passé.

3. L'assemblée générale extraordinaire nomme la société E.C.M. S.A., ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, 216, avenue de la Couronne, comme administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Weiswampach, le 10 octobre 2002.

Pour REFRILAND S.A.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(76180/591/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

LUBRICOAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8119 Bridel, 10, rue Paul Binsfeld.
R. C. Luxembourg B 23.057.

EXTRAIT

A la suite des cessions de parts sociales intervenues par acte sous seing privé dressé et signé entre parties le 21 septembre 2002, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

- Monsieur Rino Azzolin	500 parts
Total des parts:	500 parts

En conséquence de la résolution qui précède, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante.

«Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1- Monsieur Rino Azzolin, cinq cents (500) parts sociales	500
Total: cinq cents (500) parts sociales	500

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 octobre 2002.

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(76177/578/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

TOWER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 31.609.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 septembre 2002 que le siège social a été transféré, avec effet immédiat, du 6, rue Zithe, Luxembourg au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 48, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76187/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

PREDICAI EUROPE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.007.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREDICAI EUROPE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.007, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 3 mai 2000.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Didier Brisbois, employé privé, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Sentis, directeur-délégué de la Société, demeurant à Stein-sel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) pour le porter de son montant initial de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) par l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

2) Libération et souscription.

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les vingt mille (20.000) actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires actuels dans la proportion de leur participation dans la société, savoir:

1. CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, société anonyme dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, Luxembourg, ici représentée par Monsieur Didier Brisbois, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 23 septembre 2002, ci-annexée, six mille six cent soixante-six actions	6.666 actions
2. PREDICA, PRÉVOYANCE DIALOGUE DU CREDIT AGRICOLE, société anonyme dont le siège social est situé au 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), ici représentée par Monsieur Olivier Sentis, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 16 septembre 2002, ci-annexée, treize mille trois cent trente-quatre actions	13.334 actions
Total: vingt mille actions	20.000 actions

Les vingt mille (20.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa:

«Le capital social est fixé à sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de 54.000,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Brisbois, N. Weyrich, O. Sentis, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 14CS, fol. 53, case 11. – Reçu 50.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

F. Baden.

(76244/200/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

PREDICAI EUROPE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

F. Baden.

(76245/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

BENETTON INTERNATIONAL PROPERTY N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Amsterdam.

Siège de direction effectif et administratif: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 89.123.

Extrait d'une assemblée générale des actionnaires du 16 septembre 2002

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de donner pouvoir à Monsieur Giuseppe Mazzocato, administrateur-délégué de la société, d'agir en tant que représentant de la société dans la réalisation des opérations suivantes:

- représentant de la Société, dans toutes les matières relatives à la gestion administrative et comptable de la Société, envers les tiers et plus précisément les banques, l'administration fiscale et les auditeurs des autres sociétés du groupe Benetton, notamment par la signature de toute correspondance, en ce compris les telex et telefax émis ou reçus par la Société ainsi que la faculté de passer ou non tout acte qu'il estime approprié relatif à ce qui précède:

- ouverture ou clôture de comptes bancaires;
- exécution de virements, prêts et emprunts auprès des/aux sociétés du groupe;
- dépôt d'avoires en banque, et suivi des paiements;
- retrait sur les comptes courants à concurrence de maximum EUR 100.000,- par jour et de EUR 50.000,- pour chaque opération, en prenant en considération le fait que cette limitation ne sera pas applicable pour le paiement de redevances fiscales ou de droits de douane ainsi que pour tous paiements dont les autorités nationales sont les bénéficiaires;
- exécution de tous les contrats passés et signés par le représentant légal de la Société, étant les paiements nés des obligations contractuelles de la Société;
- emprunts auprès de banques dans les limites des lignes de crédits existantes, en rapport avec les obligations contractuelles et les paiements de la Société;
- communication des bilans et des comptes de profits et pertes ainsi que divulgation d'informations relatives à la société aux banques;
- faculté d'exécuter ou non tout acte qu'il juge approprié en relation avec ce qui précède, la présente procuration étant exclusivement limitée à ce qui précède et n'octroyant de droit au mandataire susnommé que pour engager la Société pour des sommes n'exédant pas le montant de EUR 50.000,- par transaction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76198/556/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

**EUROPEAN COOPERATIVE INSTITUTE - EC INSTITUTE, INSTITUT COOPERATIF EUROPEEN -
INSTITUT CE, EUROPÄISCHES GENOSSENSCHAFTSINSTITUT - EG INSTITUT,**

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 30.642.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzwei, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Klaus-Peter Bräuer, Bankjurist, wohnhaft in L-5898 Syren,
handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter der DZ BANK AG DEUTSCHE ZENTRAL-GENOSSEN-
SCHAFTSBANK, mit Sitz in D-60625 Frankfurt am Main, Am Platz der Republik,
auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Frankfurt am Main, am 25. September 2002.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkun-
de als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, namens wie er handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht nachstehende Erklärungen zu be-
urkunden:

Die Gesellschaft EUROPEAN COOPERATIVE INSTITUTE - EC INSTITUTE/ INSTITUT COOPÉRATIF EUROPEEN
- INSTITUT CE / EUROPÄISCHES GENOSSENSCHAFTSINSTITUT - EG INSTITUT, Gesellschaft mit beschränkter
Haftung, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 30.642 wurde
gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 14. Dezember 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et As-
sociations, Nummer 58 vom 7. März 1989.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile
mit einem Nennwert von je eintausend Franken (1.000,-).

Seine Vollmachtgeberin ist Besitzerin der fünfhundert (500) Gesellschaftsanteilen geworden und hat beschlossen die
Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

Hiermit wird die Auflösung der Gesellschaft sowie ihre Liquidation mit sofortiger Wirkung beschlossen. Die alleinige
Gesellschafterin handelt als Liquidator.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf die alleinige Gesellschafterin, die DZ BANK AG, Frankfurt, über, welche
erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft geregelt sind oder dass Rückstellungen gemacht worden sind und dass sie
sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden unter ihrer Haftung zu übernehmen. Die DZ BANK AG
wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist endgültig aufgelöst
und liquidiert.

Dem Geschäftsführer wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der DZ
BANK AG in Frankfurt hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs
erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige
Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K.-P. Bräuer, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 136S, fol. 54, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil
des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Oktober 2002.

F. Baden.

(76241/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

CLAYMORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 22.846.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 3, a été déposé
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliataire

Signature

(76193/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

AMINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.533.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration réuni en date des 4 octobre 2002 et 7 octobre 2002 que:

1) le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

John Weber, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton
Albert Schiltz, demeurant à L-5254 Sandweiler, 6, rue Batty Weber
Fred Alessio, demeurant à L-3630 Kayl, 20, rue de Dudelange

2) le commissaire aux comptes est:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de Couronne de Chêne

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 26, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76181/549/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

ACTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.562.

L'an deux mille deux, le quatre octobre.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ACTAR INTERNATIONAL S.A., RCS Luxembourg B n° 22.562, avec siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 février 1985, publié au Mémorial, Série C n° 81 du 20 mars 1985. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 janvier 1997, publié au Mémorial C n° 280 en date du 6 juin 1997.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve. Monsieur le Président nomme comme secrétaire Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Mademoiselle Danièle Martin, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve et Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Il résulte d'une liste de présences dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social, à savoir trois cents quinze actions (315) est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable. Ladite liste de présences, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Allocution du président.
2. Résolution de libeller la monnaie d'expression du capital social en euros (€), unité de compte commune aux pays de l'Union européenne ayant adhéré à la deuxième phase de l'Union monétaire.
3. Résolution d'exprimer la valeur des actions sans indication de valeur nominale.
4. Résolution de déterminer la monnaie d'expression du capital et des comptes sociaux en euros (€).
5. Modification des statuts par adaptation conformément aux résolutions qui précèdent.
6. Divers.

Et après l'allocution du président, ayant confirmé à l'assemblée le besoin d'exprimer le capital social en euros, et ayant de plus suggéré à l'assemblée de supprimer la valeur nominale des actions, qui constitueraient de chiffres à plusieurs décimales. Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de la Société antérieurement exprimé en francs français, l'est désormais en euros par application du taux de change officiel qui est de 6,55957 FRF pour un EUR, de sorte que le capital sera dorénavant fixé à trois cent trois mille quatre-vingt-quinze euros et cinquante cents (303.495,50 €), représenté par trois cent quinze (315) actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que des actions représentatives du capital social existeront dorénavant et seront exprimées sans indication de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que le changement de la monnaie d'expression du capital social et des comptes sociaux a lieu, pour autant que possible, avec effet comptable rétroactif au premier janvier 2002.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier les statuts (article 6) par adaptation, conformément aux résolutions qui précèdent, et que l'article 6 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent trois mille quatre-vingt-quinze euros et cinquante cents (303.495,50 €), divisé en 315 (trois cent quinze) actions sans indication d'une valeur nominale.»

L'assemblée générale décide que les autres alinéas de cet article restent inchangés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 16.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, M. Gillardin, D. Martin, M. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76229/230/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

ACTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 22.562.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1248 du 4 octobre 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76230/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

AMAUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 81.392.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575 fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(76194/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

QUEBECOR WORLD INC. SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 74.570.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la succursale luxembourgeoise de la Société de droit canadien QUEBECOR WORLD INC., établie et ayant son siège 612, rue St Jacques, Montréal (Québec), Canada, tenu en date du 25 août 2000 que:

Le siège de la Succursale a été transféré du 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, au 38-40, rue Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 48, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76185/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

LAURUS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 76.302.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 8 octobre 2002 que:
- M. Hessels a démissionné de son poste de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 19 août 2002;

- M. Johannes Gerardus Bruijniks, administrateur de sociétés, demeurant à Maasboulevard 255, 5237 WS' s-Hertogenbosch, Pays-Bas, a été nommé membre du conseil de surveillance de la Société et président de ce même conseil avec effet au 19 août 2002.

Son mandat de membre du conseil de surveillance prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 48, case 5 – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76184/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

AGIND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.820.

EXTRAIT

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société AGIND INTERNATIONAL S.A. (Société anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76188/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

ESCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 68.158.

L'an deux mille deux, le sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bernard Dejana, maître ferronnier, demeurant à B-6761 Latour-Virton, 2b, rue Baillet.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination de ESCALUX, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette.

- La société a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 244 du 8 avril 1999.

- Le capital social de cette société était antérieurement fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale antérieure de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet le commerce et la pose d'escaliers préfabriqués ainsi que les travaux de ferronnerie. La Société a encore pour objet le commerce et l'installation de mobilier urbain.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.»

- L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 5-7, place Bénélux, L-4027 Esch-sur-Alzette au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

- En conséquence, il y a lieu de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.»

- L'associé unique constate que le capital social est désormais exprimé en euros de sorte qu'il est fixé à 12.394,68 euros.

- L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.500,- euros sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de 105,32 euros a été intégralement libéré en espèces ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à 25,- euros.

- En conséquence, il y a lieu de modifier l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Dejana, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 136S, fol. 62, case7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76231/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

ESCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 68.158.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1252 du 7 octobre 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76232/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

BEMATTRANS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 87.352.

EXTRAIT

La soussignée HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège de la société BEMANTRANS S.A. (Société anonyme) qui était au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg

De plus, il résulte de la lettre de Monsieur Giorgio Spaggiari en datedu 10 septembre 2002 que:

Celui-ci n'ayant pas donné son accord ni écrit ni verbal concernant sa nomination en tant qu'administrateur de la société BEMATTRANS S.A., cette nomination a eu lieu a son insu.

Monsieur Spaggiari a, par conséquent, demandé par écrit l'annulation de ladite nomination aux actionnaires de la société BEMATTRANS S.A., avec siège social au 19, rue Aldringen, BP 878, L-2018 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76189/634/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

ADEO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 74.223.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Signature.

(76212/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

79047

SABA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 12 septembre 2002 que:

- La démission de la société BASA, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes a été acceptée avec effet rétroactif en date du 27 décembre 2000.

- Mr. Henry Vanherberghen residing at 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgium a été élu Commissaire aux Comptes avec effet rétroactif en date du 27 décembre 2000.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76190/634/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

INFOTECHNICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 78.187.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 avril 2002 que:

1. La démission de la société DELOITTE & TOUCHE en tant que commissaire aux comptes prenant effet au 30 décembre 2001 a été acceptée.

2. La nomination de Monsieur Henri Vanherberghen demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgique) en tant que nouveau commissaire aux comptes prenant effet au 30 décembre 2001 a été acceptée.

Luxembourg, le 14 mai 2002.

Pour extrait conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76191/634/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

BENETTON INTERNATIONAL N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Amsterdam.

Siège de direction effectif et administratif: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 89.124.

—
Extrait d'une assemblée générale des actionnaires du 16 septembre 2002

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de donner pouvoir à Monsieur Giuseppe Mazzocato, administrateur-délégué de la société, d'agir en tant que représentant de la société dans la réalisation des opérations suivantes:

- représentation de la Société, dans toutes les matières relatives à la gestion administrative et comptable de la Société, envers les tiers et plus précisément les banques, l'administration fiscale et les auditeurs des autres sociétés du groupe Benetton, notamment par la signature de toute correspondance, en ce compris les telex et telefax émis ou reçus par la Société ainsi que la faculté de passer ou non tout acte qu'il estime approprié relatif à ce qui précède:

- ouverture ou clôture de comptes bancaires;

- exécution de virements, prêts et emprunts auprès des/aux autres sociétés du groupe;

- dépôt d'avoirs en banque, et suivi des paiements;

- retraits sur les comptes courants à concurrence de maximum EUR 100.000,- par jour et de EUR 50.000,- pour chaque opération, en prenant en considération le fait que cette limitation ne sera applicable pour le paiement de redevances fiscales ou de droits de douane ainsi que pour tous paiements dont les autorités nationales sont les bénéficiaires;

- exécution de tous les contrats passés et signés par le représentant légal de la Société, étant les paiements nés des obligations contractuelles de la Société;

- emprunts auprès de banques dans les limites des lignes de crédits existantes, en rapport avec les obligations contractuelles et les paiements de la Société;

- communication des bilans et des comptes de profits et pertes ainsi que divulgation d'informations relatives à la société aux banques;

- faculté d'exécuter ou non tout acte qu'il juge approprié en relation avec ce qui précède, la présente procuration étant exclusivement limitée à ce qui précède et n'octroyant de droit au mandataire susnommé que pour engager la Société pour des sommes n'excédant pas le montant de EUR 50.000,- par transaction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2002.

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76195/556/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

BALADIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 54.239.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575 fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(76196/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

B. & G. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 76.530.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575 fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(76197/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 75.908.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575 fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(76200/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

UPTAKE FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 73.953.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575 fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(76201/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

MEDROCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 74.006.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(76207/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

MEDROCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 74.006.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 43, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(76208/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

MEDROCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 74.006.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
tenue extraordinairement en date du 13 septembre 2002*

- Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, l'assemblée décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au 31 décembre 2001 dépassant 50% du capital souscrit de la société.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2000 et 2001.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Sont administrateurs

1. M. Rory C Kerr «Master of Laws», 16, Windsor Place, Dublin
2. M. John B Mills, Consultant, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg
3. SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas

Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE NATIONALE, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 13 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 43, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76209/631/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

F.I.S. (FIRE PROTECTION INSTALLATION SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Une convention de domiciliation à durée indéterminée a été conclue entre F.I.S. (FIRE PROTECTION INSTALLATION SERVICES), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg et Maître Stéphan Le Goeuff, Avocat à la Cour, résidant au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

Pour extrait conforme

S. Le Goeuff

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2002, vol. 575, fol. 30, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76215/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

SIGNET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 64.819.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Signature.

(76216/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

SIGNET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 64.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 39, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Signature.

(76217/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

PHAROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.887.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 octobre 2002 que:

- les administrateurs suivants ont été élus pour un terme d'un an:

- M. R. D. Corley, Directeur de société, demeurant au 51, Middleway, NW11 6SH Londres, Grande Bretagne,
- M. Dieter Hartwich, Economiste et Banquier, demeurant au 44, rue Andethana, 6970 Oberanven, Luxembourg,
- M. Marc Schintgen, Directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,
- M. Paul Bradford, Conseiller en Investissements, demeurant 2, rue Honoré Labande, 98000 Monte Carlo, Monaco.
- DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social au 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen a été nommé au poste de commissaire aux comptes pour un terme d'un an en remplacement de ARTHUR ANDERSEN & CO, Société Civile, démissionnaire.

Tous les mandats ci-dessus arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 40, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76202/521/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

OBEREMMEL SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7640 Christnach, 5, rue Mullerthal.

Les associés réunis en Assemblée Extraordinaire décident à l'unanimité:

1. Que le siège social sera transféré avec effet immédiat à L-7640 Christnach, 5, rue Mullerthal.
2. Que le capital actuellement exprimé en LUF sera converti en €, par augmentation du capital social de € 21,06 pour le porter de son montant actuel de € 2.479,94 à € 2.500,-
3. Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à la somme de € 2.500,- (deux mille cinq cents Euros), représenté par 100 parts sociales d'une valeur de € 25,- (vingt-cinq Euros) chacune entièrement souscrites et intégralement libérées.
4. M. Jean Faber démissionne de sa fonction de gérant et est remplacé par Mme Gabrielle de Clercq.
5. Suite à une cession de parts le capital est réparti comme suit et l'article 6 des statuts est modifié comme suit:
50 parts sociales détenues par M. Antoine Feidt
50 parts sociales détenues par Mme Gabrielle de Clercq
soit au 100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2002, vol. 169, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(76221/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

SILVELOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Strassen, 261, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Pour la société

ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(76218/788/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

SILVELOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Strassen, 261, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Pour la société

ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(76220/788/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

MARTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 24, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 82.725.

Résolution du conseil d'administration prise en date du 19 août 2002

La résolution suivante a été prise à l'unanimité des voix:

En vertu des pouvoirs lui conférés par l'article 13 des statuts de la société, le conseil d'administration dans sa réunion du 19 août 2002 a nommé Monsieur Frank Hoffmann, domicilié au 3, Redeschheck à L-7511 Rollingen, aux fonctions de directeur.

Monsieur Hoffmann est en charge de la gestion journalière du centre d'accueil, de formation, d'hébergement et de restauration exploité par la société à Schengen (Schengener Schlass).

Les actes se rapportant à la gestion sont valablement signés par la signature conjointe du directeur et d'un administrateur de la société.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Par mandat

Pour le Conseil d'Administration

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76205/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

GTG CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 228, Cité Roger Schmitz.
R. C. Luxembourg B 74.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour la société

ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(76219/788/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

INDEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.433.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour INDEST S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(76263/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

INDEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.433.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour INDEST S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(76265/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

SOFITEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 5, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.514.

Suivant décision collective extraordinaire du 12 juin 2002:

Nomination de Monsieur Jacques Lindecker, responsable de gestion, demeurant au 45, rue Hohbuhl, F-68290 Kirchberg, France, au poste de gérant technique en remplacement de Monsieur Rolf Delhaye, et ce, avec effet au 1^{er} juillet 2002.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOFITEX, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 47, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76214/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, Société Civile particulière.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est réduit de 4 à 3.
2. La démission du gérant, Monsieur Bob Bernard, est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.
3. Les mandats des gérants en fonction, Messieurs André Wilwert, Gérard Matheis et Jean Fell, pour une durée indéterminée, sont confirmés; chaque gérant pouvant engager la Société par sa seule signature jusqu'à concurrence de € 25.000 par opération; au-delà de cette somme la signature d'un deuxième gérant étant requise.
4. Il est constaté que le capital social s'élève à € 2.478,94, représenté par 200 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
5. Le capital social est augmenté à concurrence de € 22.521,06 pour le porter de € 2.478,94 à € 25.000 par incorporation au capital de € 22.521,06 inscrits au compte courant des associés et sans émission de nouvelles parts.
6. Une valeur nominale de € 125 par part sociale est adoptée.
7. Les 200 parts sociales sans désignation de valeur nominale sont échangées contre 200 parts sociales d'une valeur nominale de € 125 chacune.
8. A la suite des décisions qui précèdent et d'une cession de parts dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du code civil, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«Le capital est fixé à € 25.000 (vingt-cinq mille Euros), représenté par 200 (deux cents) parts sociales de € 125 (cent vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées en espèces et attribuées aux associés comme suit:

1. Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, cent soixante parts sociales	160
2. Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, vingt parts sociales	20
3. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, vingt parts sociales	20
Total: deux cents parts sociales.	200

Les parts sociales sont nominatives.»

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour KPMG Financial Engineering

A. Wilwert

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2002, vol. 575, fol. 51, case 4. – Reçu 225,21 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76213/528/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2002.

TANKSCHIFF-TRANSPORTE WILL, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5414 Canach, 21, rue de Gostingen.

R. C. Luxembourg B 41.537.

Suite à la renumérotation de toutes les maisons de la commune de Lenningen en mars 2001, la nouvelle adresse de la S.à r.l., TANKSCHIFF-TRANSPORTE WILL, anciennement 7, rue de Gostingen, L-5414 Canach a été transformée en 21, rue de Gostingen, L-5414 Canach.

Canach, le 14 octobre 2002.

TANKSCHIFF-TRANSPORTE WILL, GmbH

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2002, vol. 169, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(76222/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

FYFE BUSINESS CENTRE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.508.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 574, fol. 99, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FYFE BUSINESS CENTRE LUXEMBOURG, S.à r.l.

R.J. Fyfe

Gérant

(76223/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

ARS-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 75.020.

Madame Anita Hort, employée privée, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, déclare n'avoir jamais accepté le mandat d'administrateur de la société anonyme ARS-IMMO S.A. (R.C.S. Luxembourg section B numéro 75.020), avec siège social à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean-Engling.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour avis sincère et conforme

A. Hort

Enregistré à Grevenmacher, le 9 octobre 2002, vol. 169, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(76224/231/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

KANONICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.581.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour KANONICA S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(76266/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

KANONICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.581.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour KANONICA S.A., Société Anonyme
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
C. Day-Royemans / S. Wallers

(76267/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

TEAD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Par la présente, le siège de la société:

- TEAD INTERNATIONAL, S.à r.l. unipersonnelle
à l'adresse:

9, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange est dénoncé avec effet immédiat.

Bertrange, le 25 septembre 2000.

N. Clabbers
Gérante Administrative

Enregistré à Capellen, le 26 septembre 2000, vol. 136, fol. 53, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(76225/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

SWISS LIFE IMMO-ARLON, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.344.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de ladite société sous seing privé tenue en date du 24 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, volume 575, folio 25, case 11, que

Monsieur Lodewijk Durieux, directeur général de société, demeurant au 6, Claeys-Bouüaerstraat, B-9030 Mariakerke a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 septembre 2002 à minuit.

Monsieur Joannes Bertrands, demeurant au 4, Slangenstraat, B-3210 Linden a été nommé comme nouveau administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2002.

Par conséquent, les gérants de la société sont les suivants:

- a) Monsieur Joannes Bertrands, demeurant au 4, Slangenstraat, B-3210 Linden.
- b) Monsieur Jean-Paul Andre Dumont, administrateur de sociétés, demeurant à B-1090 Jette, boulevard de Smet de Naeyer, 271, et
- c) Monsieur André Sougne, administrateur de sociétés, demeurant à B-1950 Kraainem, avenue des Tarins, 43.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2002.

A. Schwachtgen.

(76226/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

TEXTILE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 59.866.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour TEXTILE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(76271/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

TEXTILE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 59.866.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2002.

Pour TEXTILE ASSOCIATES S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(76273/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

LODA VICTORIA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.915.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2001, actée sous le n° 1103/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

(76251/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

PALIMUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 15.658.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2001, actée sous le n°774 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

(76252/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

CRIBIS EURAMERICA ALINET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.724.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire en date du 20 décembre 2001, actée sous le n°1059/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

(76253/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 81.119.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 4 juin 2002

Première résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels au 31 décembre 2001 et décide de reporter le résultat à nouveau.

Troisième résolution

Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de M. Bernard Lozé, M^e Pierre Delandmeter, M. Jean-Marie Fourquin en leur qualité d'administrateurs pour l'exercice 2003 et la reconduction du mandat de la FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA en tant que commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 37, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76298/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 81.119.

—
Extrait de la résolution circulaire du 9 mars 2001

Après délibération, le conseil d'administration prend la décision de remplacer le commissaire aux comptes DELOITTE & TOUCHE par LA FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2001.

Pour extrait conforme et sincère.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 37, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76300/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.
R. C. Luxembourg B 81.119.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2002, vol. 575, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(76304/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2002.
